

PRELEVEMENT DE REINS A CŒUR ARRETE : CHOIX D'UN SYSTEME DE PERFUSION PULSATILE DE GREFFONS

Baronnet A. ⁽¹⁾, Vaillant C. ⁽²⁾, Daniel V. ⁽¹⁾, Clerc M.A. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pharmacie, ⁽²⁾ Service des Equipement Biomédicaux, CHU Angers, 4 rue Larrey,
49933 Angers Cedex 9

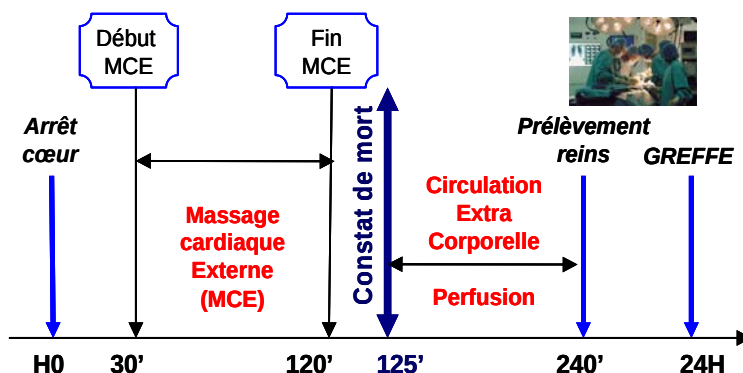
Introduction

Afin de remédier à l'insuffisance du nombre de donneurs d'organes en état de mort encéphalique, l'Agence de Biomédecine a développé une technique nouvelle de prélèvements d'organes dite « à cœur arrêté » ou non battant. Le prélèvement d'organes s'effectue sur une personne, de moins de 55 ans, qui est en arrêt cardiaque persistant après constat d'échec des tentatives de réanimation. Cette technique ne s'applique à ce jour qu'aux prélèvements des reins. Le CHU d'Angers fait parti des 10 CHU « pilotes » dans la mise en place de ce protocole.

Matériel et méthode

L'acquisition spécifique d'équipements et de leurs consommables, pour la conservation des reins prélevés, a été nécessaire. Ces équipements effectuent une perfusion pulsatile réfrigérée de l'organe. Le rein est perfusé avec un soluté adapté à la préservation de sa fonction organique. Le soluté de perfusion, les consommables usage unique sont captifs de l'équipement. Une étude comparative des équipements actuellement commercialisés par les deux laboratoires a été réalisée.

Les différentes étapes dans le temps



Résultats

Les critères de choix ont été définis. Ils concernent l'ergonomie de l'équipement, la facilité du transport des greffons entre le site de prélèvement et le site d'implantation, souvent différent, ainsi que l'autonomie de la batterie. L'aspect financier a également été pris en compte. Chaque critère a été quantifié.

Les équipements proposés ont une ergonomie de fonctionnement très différente l'un de l'autre. Ainsi l'équipement du premier fournisseur est compact, facilement transportable, à l'inverse de son concurrent. En cas de site différents d'implantation des 2 reins, il s'agit d'un avantage.

Néanmoins l'équipement de ce dernier permet la perfusion simultanée de deux reins alors que deux machines sont nécessaires avec le premier fournisseur. L'autonomie de la batterie est également un critère important dans le choix de l'équipement : elle est de 24H pour l'équipement du premier fournisseur contre 4H pour le second.

Au niveau financier, l'offre du premier fournisseur est sensiblement la moins disante.

Critères	Fournisseur N°1	Fournisseur N°2
Ergonomie	2	1
Transport	2	1
Perfusion simultanée	1	2
Autonomie batterie	2	1
Coût	2	1
Total	9	6



Fournisseur N°1



Fournisseur N°2

Conclusion

Suite à cette étude, l'équipement du fournisseur N°1 a été retenue. L'acquisition d'un système de perfusion pulsatile de greffons, en novembre 2006, avec le soutien de l'association « greffes de vie », a permis la réalisation de 2 prélèvements à cœur arrêté au CHU d'Angers à la date du 15 octobre 2007.